

HONORAIRES

TRANSACTIONS

A LA CHARGE DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR

1) VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ou PROFESSIONNEL CESSIONS DE PARTS DANS LES SCI-VIAGERS (SUR VALEUR VENALE ET GLOBALE)

10% TTC Transaction sur stationnement et terrain

8% TTC Transaction inférieur à 100.000 € avec forfait minimum de 6.900 € TTC
 soit 5.520 € HT

6% TTC Transaction à partir de 100.000 € avec forfait minimum de 6.900 € TTC
 soit 5.520 € HT

Minimum de perception : 2500 € TTC

2) VENTE D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL 9% + TV.A. = 10,80 % TTC

3) VENTE DE FONDS DE COMMERCE (Cession droit au bail, parts de SARL, actions de Société Anonyme) 11% + T.V.A = 13,20 % TTC

4) AVIS DE VALEUR ECRIT 200,00 TTC (offert si mandat de vente signé)

TVA à 20 %

LOCATIONS SAISONNIERES

Location Meublée Longue Durée et location saisonnière :
 25 % sur le montant TTC du loyer comm. incluse quand client agence
 20 % sur le montant TTC du loyer comm. incluse quand client propriétaire
 18 % sur le montant TTC du loyer comm. incluse quand location de 1 mois ou plus.

TAXE DE SEJOUR / TARIF AU 01.01.2017 (PAR JOUR ET PAR PERSONNE)
 1,50 € sur la commune de Golfe-Juan / Vallauris



LOCATIONS

1) APPARTEMENTS, VILLA : VIDES OU MEUBLES DE LONGUE DUREE **HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE**

- 1) – Honoraires pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail fixés à un montant de 10.00 € TTC/m² de surface habitable.
- 2) – Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

- 1) – Honoraires pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail fixés à un montant de 10.00 € TTC/m² de surface habitable.
 - 2) – Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de 3.00 € TTC/m² de surface habitable.
 - 3) – Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du Bailleur : 1 mois de loyer charges comprises -1) -2)
- 2) **STATIONNEMENT**
 Un mois de loyer charges comprises à la charge du propriétaire(TTC)
 Et un mois de loyer charges comprises à la charge du locataire(TTC)

- 3) **LOCATION A USAGE COMMERCIAL, GERANCE DE COMMERCE OU INDUSTRIEL, PROFESSIONNEL**
 30% TTC du loyer annuel à la charge par moitié du locataire et du propriétaire

ADMINISTRATION - GESTION

LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS ou COMMERCIAUX

	Gestion Courante
TARIF	6% HT sur toutes les sommes encaissées, soit 7,20 % TTC
Garantie de loyer *	Sur toutes les sommes encaissées : 2,5 % ou 3 % selon contrat au 01/01/14

1) **VACATIONS** : 50 € HT soit 60 € TTC

2) **AIDE A LA DECLARATION DE REVENUS FONCIER** : 61 € TTC

* Possibilité uniquement pour les locaux d'habitation en résidences principales